



Livret d'accueil Spécifique

Entreprises extérieures

Introduction

Avant de débiter un travail ou un chantier au sein de l'Ecole polytechnique, vous devez :

- **Avoir communiqué à tout votre personnel le Plan de Prévention (document rédigé conjointement par votre entreprise, l'Ecole polytechnique et les entreprises sous-traitantes, décrivant les risques dus à la co-activité et les moyens de prévention).**
- **Prévoir la mise en place de votre propre sécurité en fonction de vos procédures de travail et la signalétique correspondante.**
- **Prévenir votre référent travaux de l'Ecole polytechnique tous les jours de votre présence sur le site.**

A l'entrée du chantier, doivent figurer : le **Plan de Prévention**, les **consignes de sécurité** (Interdiction de pénétrer, de fumer, Port de casques obligatoire, ...),

Demandeur des travaux - Ecole polytechnique
Service :
Nom du responsable du suivi des travaux :
Tél :

Pour vous aider à remplir ces différents points et les différents documents cités, vous pouvez prendre contact avec :

- | | | |
|---|-------------------|----------------------|
| - Direction du Patrimoine Immobilier | Secrétariat | Tél : 01 69 33 29 00 |
| - Service Sécurité Incendie | M. Gavelle | Tél : 01 69 33 39 95 |
| - Service Prévention Incendie et Sécurité | M. Lannoo | Tél : 01 69 33 39 94 |
| - Service Hygiène Sécurité Environnement | Natalie Fernandes | Tél : 01 69 33 37 37 |
| | Vanessa Moreau | Tél : 01 69 33 37 38 |
| - Service Médical de Prévention | Secrétariat | Tél : 01 69 33 39 20 |



Règles et consignes

Toute personne pénétrant sur le site de l'Ecole polytechnique est tenue de respecter :

✦ Le code de la route et la signalisation routière :

- * les limitations de vitesse :



sur la circulaire *sauf indication contraire*



à l'intérieur du site

- * les priorités
- * les places de stationnements.

✦ Les règles spécifiques liées à la COVID19

- * Interdiction de se rendre sur le site si vous présentez l'un des symptômes (Fièvre, toux, fatigue, difficultés respiratoires, étouffements, maux de tête, perte du goût et de l'odorat, maux de gorge, courbatures, diarrhées, ...)
- * Port du masque obligatoire sur tout le site, en extérieur ET en intérieur.
- * Changer votre masque toutes les 4 heures ou en cas de souillure de celui-ci
- * Interdiction de jeter les masques par terre – Les masques doivent être mis dans un premier sac fermé (type Zip) avant d'être jeté dans une poubelle fermée
- * Respect des gestes barrières :



- Lavage approfondi et fréquent des mains à l'eau et au savon liquide, a minima en début de journée, à chaque changement de tâche, et toutes les 2 heures en cas de port non permanent des gants, après contact imprévu avec d'autres personnes ou port d'objets récemment manipulés par d'autres personnes.



- Se laver les mains avant de boire, manger et fumer même si les mains sont visiblement propres.



- Si pas de point d'eau avec savon à proximité, utiliser une solution hydroalcoolique.

- Séchage avec essuie-mains en papier à usage unique.



- Éviter de se toucher le visage, avec ou sans gants, sans nettoyage préalable des mains.

- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir

- Saluez sans se serrer la main, pas d'embrassades

- * Bien se désinfecter les mains avec du gel hydroalcoolique avant de pénétrer dans les locaux de l'Ecole et/ou d'utiliser des équipements communs de l'Ecole, comme les sanitaires.
- * En cas d'intervention dans des locaux de l'Ecole, se référer aux procédures ajoutées en annexe de ce document.

✦ L'interdiction de fumer dans les bâtiments et aux abords des lieux indiqués

✦ L'ordre, la propreté, le rangement

✦ Les consignes de sécurité :

- * **Respecter** le mode opératoire et les contraintes définis dans le plan de prévention et l'autorisation de travail
- * En cas d'intervention d'un sous-traitant après le début des travaux, **le Plan de Prévention** établi précédemment **doit être repris** vis à vis de ceux-ci et une **autorisation de travail** doit être rédigée
- * **Porter vos Equipements de Protection Individuelle**
- * **N'utiliser pas** de produits chimiques sans avoir consulté la Fiche de Données de Sécurité et sans autorisation d'emploi
- * **Signaler** et faites **réparer** ce qui est dangereux (trou, prise dénudée, etc.).

✦ La consigne en cas d'accident

- * **Protéger** la victime du lieu de l'accident
- * **Ne pas déplacer** le blessé **Sauf** si danger immédiat
- * **Appeler le Service Sécurité Incendie**
- * **Avertir un Sauveteur Secouriste du Travail** si cela est possible
- * **Apporter** les premiers secours (*Cf page 5*)
- * **Prévenir** son employeur et le service correspondant de l'Ecole.

Si accident bénin :

- Soins à l'aide de la trousse de secours présente sur le chantier
- Le **signaler** à la médecine de prévention pour **enregistrement**
- Vous **reprenez** le travail.

NB : La trousse de secours est à la charge de l'entreprise extérieure

✦ La consigne en cas d'incendie

- * **Appeler le Service Sécurité Incendie**
- * **Actionner** le **déclencheur manuel d'alarme** le plus proche du sinistre
- * **Eloigner** les personnes de l'incendie
- * **Evacuer** la salle ou le bâtiment si nécessaire
- * **Attaquer le feu** avec les moyens disponibles que vous **savez** utiliser.

✦ La consigne pour le travail isolé

- * **Se signaler au Service Sécurité Incendie** Tél : **01 69 33 34 33**
 - ↳ Demander une radio avec **Poste de Travailleur Isolé (PTI)**
 - ↳ Les avertir **au début** et **à la fin** de votre intervention
- * Prévenir le **référént travaux** de l'EP du démarrage des travaux
- * **Rendre compte** de l'exécution des travaux au service possédant les locaux
- * **Reconnaître les dégagements** avant toute intervention
- * **Garder toujours plusieurs itinéraires**

Pour tout accident

Appeler le Service Sécurité Incendie

Tél : **18** (poste fixe)

Ou **01 69 33 34 33**

Enoncer :

- Motif de l'appel
- Etat et nombre de victimes
- Bâtiment ou lieu
- Etage
- Nom
- N° de Téléphone

Surtout ne jamais raccrocher en premier!

✦ La consigne pour le travail en galerie technique, en sous-station et en sous-sol

- * **Se signaler au Service Sécurité Incendie** Tél : **01 69 33 34 33**
 - ↳ Demander une radio avec **Poste de Travailleur Isolé (PTI)**
 - ↳ Les avertir **au début** et **à la fin** de votre intervention
- * Prévenir le **réfèrent travaux** de l'EP du démarrage des travaux
- * **Rendre compte** de l'exécution des travaux au service possédant les locaux
- * **Reconnaître les dégagements** avant toute intervention
- * **Garder toujours plusieurs itinéraires**
- * **Porter** une tenue de travail adaptée
- * **Mettre du produit antipuce** sur sa tenue de travail et sur le lieu d'intervention
- * Prendre une douche et changer de vêtement **avant de repartir du site.**
- * Mettez **vos vêtements de travail dans un sac poubelle** et les laver en machine à 60 °C en les séparant de vos vêtements habituels

✦ La consigne pour le travail en hauteur

- * **Se signaler au Service Sécurité Incendie** Tél : **01 69 33 34 33**
 - ↳ Les avertir au début et à la fin de votre intervention
- * Prévenir le **réfèrent travaux** de l'EP du démarrage des travaux
- * **Rendre compte** de l'exécution des travaux au service ayant commandé les travaux
- * **S'assurer avec des harnais**
- * **Reconnaître les dégagements** avant toute intervention
- * **Garder toujours plusieurs itinéraires.**

✦ Accès dans les locaux fermés à clé ou équipés d'un contrôle d'accès par badge

- * **Avant le début des travaux, le chargé de travaux** (Direction du Patrimoine Immobilier, Laboratoire, ...) devra rédiger une Autorisation d'ouverture de porte auprès du service concerné (Service Sécurité Incendie, Direction du Patrimoine Immobilier, Service Informatique ou Laboratoire)
- * Cette autorisation devra être transmise à l'entreprise extérieure **au début des travaux.**
- * Pour l'accès aux ZRR, la DPI prendra contact avec **l'officier de sécurité et le directeur du laboratoire** pour connaître les modalités d'accès.

✦ Travaux hors heures ouvrables, week-end, périodes de fermeture du site et jours fériés

Aucuns travaux dangereux ne pourront être réalisés durant ces périodes en l'absence du chargé de travaux. Aucun permis de feu ne pourra être délivré.

Le Chargé de travaux de l'Ecole Polytechnique devra:

- * **Prévenir obligatoirement, le Service de Sécurité Incendie** Tél : **01 69 33 34 33**
- * **Prévenir le Service Sûreté** : Tél : 01 69 33 28 87 ou le 01 69 33 28 97
- * **Contacté le PC sécurité** lors de l'arrivée et du départ des personnels

✦ Travaux par points chauds : PERMIS FEU

- * **Demander un permis feu** au **Service de Sécurité Incendie** Tél : **01 69 33 34 33** pour tous travaux de soudure, meulage, découpage ou susceptibles de produire de la



fumée, de la vapeur ou de la poussière. Les permis de feu doivent être signés avant 10 heures en matinée et entre 14 heures et 16 heures dans l'après-midi. (Cf page 7)

- * Si des travaux de même nature et dans les mêmes locaux durent plusieurs jours, le permis peut être délivré pour 5 jours ouvrés consécutifs maximum.
- * Le permis feu **ne sera validé que si les trois signatures** (Chargé des travaux de l'Ecole Polytechnique ou son représentant, le Service Sécurité Incendie, le responsable des travaux de l'Entreprise Extérieure) **y figurent.**

✦ Travaux sur ou aux abords des voiries

- * Demander et vérifier l'**implantation des réseaux** avant toutes interventions auprès de la DPI au 01 69 33 29 00
 ⇒ **En cas de doute, réaliser les tranchées avec une pelle manuelle !**
- * **Baliser** la zone d'intervention avec des barrières et des cônes
- * Mettre en place **la signalétique adaptée** (panneau, feux, rubalise, etc.)
- * **Porter les EPI adaptés** (chaussures de sécurité, gilets fluo, casques, etc...)
- * Le Chargé de travaux de l'Ecole Polytechnique devra:
 - * **Prévenir obligatoirement, le SPIS Tél : 01 69 33 34 33**
 - * **Prévenir le personnel de l'Ecole des déviations ou barrage de route**

✦ La consigne spécifique pour les interventions dans les laboratoires

- * Sur les portes des laboratoires doivent figurer les informations suivantes :



**URGENCE°: 18 (poste fixe)
ou 01 69 33 34 33 (portable).**




Laboratoire ou service°: ¶

Bâtiment°: ¶
Pièce°: ¶

	NOM°	Bât.°	Pièce°	Tél°
Responsable d'expérimentation / Responsable d'atelier°: ¶	¶	¶	¶	¶
Directeur de laboratoire / Chef de service°: ¶	¶	¶	¶	¶
Assistant de prévention°: ¶	¶	¶	¶	¶
PCR (Personne Compétente en Radioprotection): ¶	¶	¶	¶	¶
RSL (Réfèrent Sécurité Laser): ¶	¶	¶	¶	¶

Personne à prévenir en cas d'incident en dehors des heures ouvrables°: M. ¶

Principaux risques°: ¶

--	--	--	--

Avec comme principaux risques :

								
SGH01	SGH02	SGH03	SGH04	SGH05	SGH06	SGH07	SGH08	SGH09

Avec comme Principaux Dangers :

						
Ça Tue	Ça Empoisonne	Ça Ronge	Ça Pique	Ça Flambe	Ça fait Flamber	Ça Explode
						
Ça Aveugle	Ça dérègle Pacemakers et prothèses actives	Ça Electrocute	Ça peut Tuer	Ça Rend Malade	Ça Rend Sourd	Ça Brûle

Avec comme Principales Obligations de Protection :

				
Je me protège les mains	Je me protège les yeux	Je me protège le visage	Je me protège les voies respiratoires	Je me protège les oreilles
				
Je me protège la tête	Je me protège le corps	Je me protège d'une chute	Je me protège les pieds	Mise à la terre Obligatoire

Avec comme Principales Interdictions :

				
Défense de Fumer	Flamme nue interdite	Interdit sauf autorisation	Ne pas Toucher	Défense d'éteindre avec de l'eau

✦ La consigne spécifique pour les interventions sur les toits et en façades

1- Rejets toxiques et / ou inflammables en toiture

Le périmètre de sécurité et les procédures d'intervention (arrêt des équipements, port d'un masque à cartouche...) seront à définir avec le SHSE, le SPIS et le chargé de travaux.

1-1- Sorbonnes

Certains laboratoires ont des sorbonnes qui leur permettent de manipuler des produits dangereux en sécurité. Ces sorbonnes ont des extractions avec des évacuations en toiture. Par conséquent, avant toute intervention à proximité de ces sorties de sorbonnes, vous devez :

- * **Faire arrêter les sorbonnes :**
 - **Planifier l'intervention avec les laboratoires au moins une semaine à l'avance**
 - Réaliser une autorisation de travail avec le laboratoire
- * **Prévenir votre référent travaux avant d'accéder à la toiture**

1-2- Rejet de gaz toxiques et/ou inflammables

Certains laboratoires ont des rejets de gaz toxiques et/ou inflammables en dehors des évacuations de sorbonnes.

- * **Repérer avec un responsable** du laboratoire la localisation de ces événements
- * **Faire arrêter les gaz:**
 - **Planifier l'intervention avec les laboratoires au moins une semaine à l'avance**
 - Réaliser une autorisation de travail avec le laboratoire
- * **Prévenir votre référent travaux avant d'accéder à la toiture**

1-3- Sortie d'extraction des zones de stockage de produits chimiques

Certains laboratoires ont des zones de stockage au sein de leur laboratoire. Ces zones ont besoin d'une extraction continue, par conséquent il n'est pas possible de les arrêter.

- * **Repérer avec un responsable** du laboratoire la localisation de ces extractions
- * **Planifier l'intervention avec les laboratoires au moins une semaine à l'avance**
- * **Réaliser une autorisation de travail avec le laboratoire**
- * **Se munir de masques à cartouche adaptés pour les vapeurs de solvants**
- * **Prévenir votre référent travaux avant d'accéder à la toiture**

2- Champs Magnétiques et Electromagnétiques

Des études sur les champs magnétiques statiques ont démontré qu'il est recommandé d'indiquer par une signalisation spécifique les endroits où la densité du flux magnétique dépasse les 0,5 mT, soit 5 Gauss (0,1 mT = 1 Gauss).

Il est important d'empêcher les porteurs de stimulateurs cardiaques, de pompes à insuline, de prothèses métalliques, etc., de pénétrer dans les zones où le flux magnétique est supérieur à 0,5 mT. (INRS, Hygiène et sécurité du travail, N°190)

Il faut les informer que des pièces métalliques peuvent subir une forte attraction.

Certains laboratoires de l'Ecole peuvent posséder des instruments scientifiques générant des champs magnétiques et électromagnétiques.

Pour toutes interventions dans ces laboratoires :

- LCM
- LSO
- LPP
- LMD
- LSI
- LLR
- LOB
- BIOG
- PICM
- LULI
- LADHYX
- PMC
- TRex chimie
- Trex électronique
- Trex physique
- Trex mécanique

- * **Repérer avec un responsable** du laboratoire la localisation des champs magnétiques et électromagnétiques
- * **Planifier l'intervention avec les laboratoires au moins une semaine à l'avance**
- * **Réaliser une autorisation de travail avec le laboratoire**

Le périmètre de sécurité sera alors établi par le laboratoire responsable des installations.

AUTORISATION DE TRAVAIL

La rédaction de ce document ne dispense pas d'établir les documents complémentaires tels que permis de feu et plan de prévention...

Remplir un document par pièce.

Entreprise extérieure ou service de l'École : Chargé de travaux (personnel École) : Désignation de l'opération : Plan de prévention en date du :

Date d'intervention : Lieu d'intervention Laboratoire / service : Bâtiment : Assistant de prévention : Pièce : Directeur du laboratoire / service :

ANALYSE DES RISQUES AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX			Mesures de prévention prises Priorité aux mesures collectives, distribution d'EPI adaptés aux risques
Nature du risque	Dus aux installations	Dus aux travaux	
Circulation			
Mécanique			
Chimique			
Electrique			
Incendie			
Rayonnements (ionisants, micro-ondes, UV, IR, RMN)			
Laser			
Biologique			
Brûlures ou asphyxie			
Travail en hauteur, écrasement, chute d'objet			
Autres nuisances			

Le responsable de la salle certifie avoir informé les intervenants des risques liés aux expérimentations, et avoir pris en compte leur sécurité (arrêt de l'installation, protection collective ou EPI).

Responsable de salle : Nom : Signature :	Responsable du service ou du laboratoire : Nom : Signature :	Intervenant : Nom : Signature :
--	--	---------------------------------------

CONSIGNES GENERALES ACCIDENT

**NUMERO D'URGENCE : Service de Sécurité Incendie,
tél. : 18 (depuis un poste fixe) ou 01.69.33.34.33**

Electrisation	Contusion / Entorse	Coupure / Piqûre	Brûlure / Projection	Malaise	Intoxication
<p>Se protéger</p> <p>Couper le courant</p> <p>Ne pas toucher la victime tant que le courant électrique n'est pas coupé</p>	<p>Immobiliser (Le membre atteint)</p> <p>Apaiser la douleur en disposant de la glace ou de l'eau fraîche, jusqu'à l'arrivée des secours</p>	<p>Arrêter le saignement (comprimer avec la main l'endroit qui saigne)</p> <p>Nettoyer la plaie</p> <p>Désinfecter</p> <p>Protéger : mettre un pansement</p> <p>Si accident d'exposition au sang : consulter un médecin</p>	<p>Brûlure : Refroidir sous eau courante froide pendant au moins 5 minutes</p> <p>Si brûlure chimique : Déshabiller la victime en évitant tout contact avec le produit et Rincer abondamment sous une douche de sécurité</p> <p>Une brûlure est grave si elle dépasse la <u>moitié</u> de la paume de la main du brûlé</p> <p>Projection oculaire : rinçage pendant au moins 5 minutes</p>	<p>Rassurer Installer la victime dans la position où elle se trouve le mieux</p> <p>Couvrir</p> <p>Si inconsciente Mettre en Position Latérale de Sécurité (sur le côté)</p>	<p>Inhalation de produits :</p> <p>Se protéger</p> <p>Retirer la victime de la zone polluée (sans prendre de risques)</p> <p>Mettre la victime en position demi-assise si détresse respiratoire</p> <p>Ingestion de produits : ne pas faire boire, ni vomir</p>

Dans tous les cas, **Prévenir le Sauveteur Secouriste du Travail (SST) le plus proche et Alerter le Service de Sécurité Incendie (18 depuis un poste fixe ou le 01 69 33 34 33)**

En cas d'hémorragie grave : Comprimer immédiatement la plaie avec un linge propre, alerter les secours. Si la manœuvre n'est pas efficace, faire un point de compression ou un garrot en ultime recours

Dans tous les cas, penser : à **faire une déclaration d'accident du travail**,
à noter l'accident dans le registre hygiène et sécurité,
à prévenir le Service d'Hygiène et Sécurité (3737 ou 3738) et le chef de service et
à recueillir les éléments utiles à l'analyse des causes de l'accident.



CONDUITE À TENIR EN CAS D'AGRESSION OU D'ATTAQUE TERRORISTE



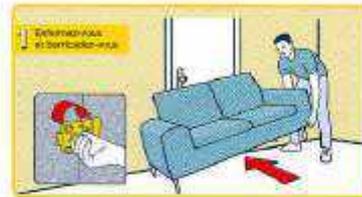
Au contact des agresseurs

- Fuir vers un abri en courant en zigzag :
salle, bureau dont vous bloquerez les issues,
obstacle naturel ou mur à l'extérieur
- En l'absence de protection, allongez-vous au sol,
ne regardez pas les assaillants

Une fois à l'abri, alertez les secours :

en priorité le SPIS de l'École au
d'un portable **01 69 33 34 33**

d'un fixe École **34 33**



Si vous êtes alerté d'une attaque par la sirène d'alerte nationale

dont l'École s'est dotée (diffusion de 3 cycles de 1mn 42s depuis le toit de l'amphi point K)

Si votre vie est directement menacée A proximité des agresseurs

Agir comme précisé ci-dessus.

Si vous n'êtes pas en danger immédiat

- Évitez de vous déplacer
- Enfermez-vous dans la pièce la plus proche
- Éloignez-vous des fenêtres,
- Éteindre les lumières
- Allongez-vous au sol



Coupez la sonnerie de votre téléphone portable
suivre les consignes qui vous parviendront
par messages SMS

(si vous êtes inscrits sur la liste
des numéros à contacter de l'école.)

*Une sensibilisation sur la conduite à tenir sera dispensée
par service sur le dernier trimestre 2016*

*Pensez à inscrire votre numéro de téléphone sur la liste
"école" si vous souhaitez être prévenus par SMS*

**Une fois
les agresseurs éloignés,
aborder les victimes
et entreprendre
les gestes qui sauvent
en attendant
les secours.**

Exemple de Permis Feu

PERMIS DE FEU instantané
UTILISER LA LAMPE DANS L'ORDRE C VERT D BLEU D JAUNE

Le PERMIS DE FEU est établi dans un but de prévention des dangers d'incendie et d'explosion occasionnés par les travaux par point chaud (soudage, découpage, meulage...). Il est délivré par le chef de l'entreprise utilisatrice ou son représentant qualifié, pour chaque travail de ce genre effectué soit par le personnel de l'entreprise, soit par celui d'une entreprise extérieure. Il ne concerne que les travaux effectués à des points de travail permanents de l'entreprise. Il est à être renouvelé chaque fois qu'il y a un changement d'opérateur, de lieu, de méthode de travail... mentionnés dans le permis.

ORDRE DE TRAVAIL DONNÉ PAR (1)

N° _____
Fonction _____

ENTREPRISE EXTÉRIEURE ÉVENTUELLEMENT (2)

Raison sociale _____
Représentant qualifié _____

TRAVAIL À EXÉCUTER

(Date, heure et durée de validité du Permis)
Le _____ de _____ à _____
Lieu _____
Organes à traiter _____
Opérations à effectuer _____

PERSONNES CHARGÉES DU TRAVAIL, ET DE SA SÉCURITÉ

1° Agent veillant à la sécurité générale de l'opération : M. _____
2° Opérateur : M. _____
3° Auxiliaire(s) : M ou Mlle _____

SIGNATURES (3)

Signature	Date
Le représentant du Chef d'entreprise donnant l'ordre de travail :	
Agent veillant à la sécurité générale de l'opération :	
Opérateur :	

CONSIGNES PARTICULIÈRES RÉSULTANT DU TYPE D'EXPLOITATION DE L'ÉTABLISSEMENT

RISQUES IDENTIFIÉS (STOCKAGES, CONSTRUCTIONS, CONTIGUITÉS...)

MOYENS DE PROTECTION CONTRE LES PROJECTIONS

À PROXIMITÉ DU LIEU DE TRAVAIL :

- MOYENS D'ALERTE : _____

- MOYENS DE 1^{re} INTERVENTION : _____

EN CAS D'ACCIDENT, TÉLÉPHONE : _____

(1) Le représentant qualifié du Chef d'entreprise donnant l'ordre de travail, est celui qui est chargé de la sécurité de l'opération. Toutefois, il appartient à l'entreprise utilisatrice de prendre contact avec le chef de l'entreprise utilisatrice qui commande le travail afin de s'assurer que les prescriptions de sécurité de l'entreprise utilisatrice sont respectées et d'établir en commun les mesures de sécurité.

(2) Le donneur d'ordre recueille les signatures des parties intéressées. Chacun des signataires reçoit un exemplaire du PERMIS DE FEU, complété et revêtu de toutes les signatures.

© CNPP - MODÈLE DÉPOSÉ N° 103695
Édition 1999 - 1
Service Officiel du CNPP (N° 103695 045) - Service Utilisateur - Place de la Chapelle Normande - CS 64 - 9F 205 - F 75003 Paris Nord - Téléphone : 01 42 32 12 44 - Télécopie : 01 42 32 12 45

Instructions impératives de sécurité

AVANT LE TRAVAIL ET AVANT TOUTE REPRISE DE TRAVAIL

sejourner coucher dans le cantin correspondant les précautions à mesure qu'elles seront prises

- 1° Vérifier que les appareils sont en parfait état (travaux terminés, bon état des points d'oxydation, siphon...)
- 2° Examiner soigneusement la courbe de tâches grillées ou les matériaux ou installations combustibles ou inflammables et, en particulier, ceux qui sont placés derrière les cloisons proches du lieu de travail. Agérer les poussières. Éventuellement, arroser le sol et les tâches de couverture.
- 3° Si le travail doit être effectué sur un volume creux, s'assurer que son dégazage est effectué (réservoirs, tuyauteries, etc.).
- 4° Arrêter les ouvertures, tentatives, fissures, etc. (câble, tâches, plaques métalliques...).
- 5° Déposer largement de tout matériel combustible ou inflammable le parcours des conduites traitées.
- 6° Disposer à portée immédiate les moyens d'alarme et de lutte contre le feu. Ceux-ci devront comporter au moins un extincteur à eau pulvérisée de 9 litres et un extincteur approprié à l'extinction d'un feu naissant à proximité des travaux.
- 7° Prendre les dispositions nécessaires pour éviter le déclenchement du système de détection ou d'extinction automatique.
- 8° Désigner un site instruit des mesures de sécurité.
- 9° Être en tout temps prêt à intervenir.

PENDANT LE TRAVAIL

- 10° Surveiller les zones sensibles et les points de chute.
- 11° Ne pas laisser les objets chauffés qui sur des supports ne craignent pas le chaleur et ne risquent pas de se propager.

APRÈS LE TRAVAIL

- 12° Remettre en service le système d'extinction automatique ou de détection éventuellement neutralisés.
- 13° Inspecter le feu de travail, les locaux adjacents et les environs pour être convaincu par les projections d'incendies ou les transferts de chaleur.
- 14° Maintenir une surveillance rigoureuse pendant deux heures au moins après la cessation du travail. (En nombreux cas, cette surveillance doit être prolongée dans les heures suivant la fin des travaux).

Si cette surveillance ne peut être assurée, cesser toute opération par point chaud au moins deux heures avant la cessation générale du travail dans l'établissement. Si possible, confier le rôle de la surveillance à une personne spécialement désignée pouvant accomplir ces tâches.

Reproduction interdite

Recommandations importantes

Chefs d'entreprises, ne laissez jamais commencer un travail par chaud ou au arc électrique avant d'avoir complètement fait remplir, puis signer et délivrer le PERMIS DE FEU correspondant.

Vérifiez que le travail prévu est compatible avec les prescriptions réglementaires vous concernant : règlement de sécurité des établissements recevant du public, code de travail, législation des installations classées, etc., selon les cas.

Vérifiez que votre police d'assurance incendie couvre bien le cas présent, sans pendant le travail ou après son achèvement.

Si le travail doit être effectué par une entreprise extérieure, celle-ci devra verser sa police d'assurance responsabilité civile.

Chargés de sécurité, opérateurs : ne laissez commencer un travail au chaud ou à l'arc électrique, qu'après avoir obtenu le PERMIS DE FEU correspondant et vérifié les dispositions prises pour la sécurité de l'opération.

Ne manipulez pas de contre-signer le PERMIS DE FEU et d'en respecter scrupuleusement les consignes, ainsi que celles de vos instructions permanentes.

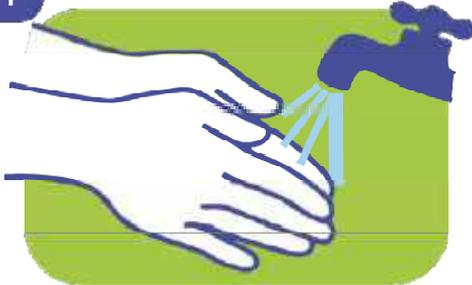
Figure 1 - explosion due à un débordement incontrôlé

Figure 2 - inflammation au contact de conduites invisibles chauffées

Figure 3 - les projections de particules incandescentes sont dangereuses jusqu'à plus de dix mètres

CORONAVIRUS, SE LAVER LES MAINS POUR SE PROTÉGER

✓ Étape 1



Rincez-vous bien
les mains

✓ Étape 2



Utilisez
du savon

✓ Étape 3



Frottez pendant
30 secondes

✓ Étape 3



Nettoyez la zone
entre vos doigts

✓ Étape 3



Nettoyez également
vos ongles

✓ Étape 4



Rincez-vous bien
les mains

CORONAVIRUS

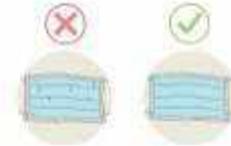
METTRE ET ENLEVER UN MASQUE CHIRURGICAL CORRECTEMENT

1 Mettre le masque

1 Nettoyez-vous et désinfectez-vous les mains à l'eau savonneuse



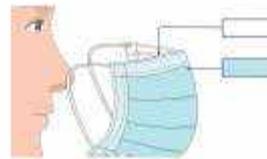
2 Vérifiez le masque chirurgical



3 Tournez-le dans la bonne direction



4 Posez le bon côté sur votre visage



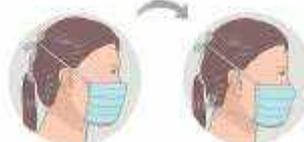
5 Posez-le sur votre visage



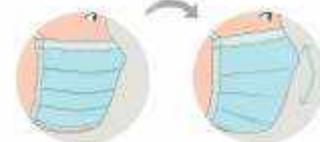
6 Ajustez la bande pour le nez



7 Attachez la partie inférieure si nécessaire



8 Ajustez le masque



2 Retirer le masque

1 Lavez-vous et désinfectez-vous les mains



2 Faites attention en le retirant, ne touchez JAMAIS l'avant du masque ! Utilisez les ficelles



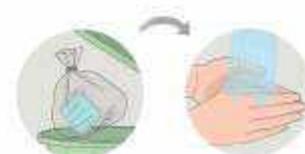
3 Conservez le masque dans une enveloppe ou dans un contenant personnalisé lavable

3 Jeter le masque

1 Jetez-le en toute sécurité après 8h maximum d'utilisation



2 Lavez-vous les mains une nouvelle fois





CORONAVIRUS

Adoptez les bons gestes pour vous protéger

Local Photocopieur



Limiter les accès aux espaces communs
Mettre en place des rotations



Lavage approfondi et fréquent des mains avant et après l'accès à la salle
(eau + savon liquide)

Séchage avec essuie-mains en papier à usage unique

Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition dans les lieux fréquentés et à proximité des surfaces de contact



Éviter le contact physique
Assurer la distance de 1 mètre entre les personnes



Porter obligatoirement le masque
Changer son masque toutes les 4h



Respecter les gestes barrières
Tousser ou éternuer dans votre coude
Utiliser un mouchoir à usage unique
Éviter de se toucher le visage



Nettoyer les surfaces de contact avec produits désinfectants ou lingettes après utilisation.



Aérer les locaux (si possible) avant et après utilisation

CORONAVIRUS

Adoptez les bons gestes pour vous protéger salle d'expérimentation



Limitier les accès aux espaces communs

Mettre en place des rotations



Lavage approfondi des mains avant et après l'accès à la salle (eau + savon liquide) :

- à chaque changement de tâche
- après contact impromptu avec d'autres personnes
- après contact avec des objets récemment manipulés par d'autres personnes.

Séchage avec essuie-mains en papier à usage unique

Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition dans les lieux fréquentés et à proximité des surfaces de contact



Aérer les locaux au moins deux fois par jour au minimum 15 minutes



Éviter le contact physique

Assurer la distance de 1 mètre entre les personnes



Porter obligatoirement le masque de protection

Changer son masque toutes les 4h



Porter des lunettes de protection adaptées

Utiliser des gants pour manipuler les équipements si plusieurs manipulateurs



Respecter les gestes barrières

Tousser ou éternuer dans votre coude

Utiliser un mouchoir à usage unique

Éviter de se toucher le visage



Nettoyer les surfaces de contact les plus usuelles (poignées de portes, Lasers, microscopes, paillasse, claviers, téléphones...) avec produits désinfectants ou lingettes après utilisation.

CORONAVIRUS, SE PROTÉGER POUR INTERVENIR CHEZ UN PARTICULIER À RISQUE

COVID-19

Mode d'intervention chez le particulier à risque

-  Se déplacer en véhicule individuel.
-  Se laver les mains (eau + savon ou gel hydroalcoolique).
-  Enfiler une combinaison jetable.
-  Mettre des gants neufs.
-  Positionner le masque.
-  Maintenir le client (et sa famille) à l'écart de la zone de travail.
-  Réaliser les travaux.
-  Mettre les déchets dans un sac fermé et les emmener.
-  Revenir au véhicule.
-  Enlever les EPI et les jeter dans un sac fermé.

Le kit de fournitures d'intervention :

- ✓ Combinaison jetable
- ✓ Sur-chaussures
- ✓ Gants neufs adaptés à la tâche
- ✓ Masque chirurgical
- ✓ Gel hydroalcoolique
- ✓ Lingettes désinfectantes
- ✓ Sac à déchets
- ✓ Eau et savon
- ✓ Essuie mains jetable



CORONAVIRUS,

SE PROTÉGER POUR INTERVENIR

CHEZ UN PARTICULIER MALADE DU COVID-19

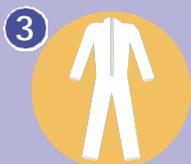
Mode d'intervention chez le particulier à risque



1 Se déplacer
en véhicule
individuel.



2 Se laver les mains
(eau + savon ou
gel hydroalcoolique).



3 Enfiler
une combinaison
jetable.



4 Mettre
des gants
neufs.



5 Positionner
le masque.



6 Maintenir le client
(et sa famille)
à l'écart de
la zone de travail



7 Réaliser
les travaux.



8 Mettre
les déchets
dans un sac fermé
et les emmener.



9 Revenir
au véhicule.



10 Enlever les EPI
et les jeter dans
un sac fermé.

Le kit de fournitures d'intervention :

- ✓ Combinaison jetable
- ✓ Sur-chaussures
- ✓ Gants neufs adaptés à la tâche
- ✓ Masque FFP2
- ✓ Gel hydroalcoolique
- ✓ Lingettes désinfectantes
- ✓ Sac à déchets
- ✓ Eau et savon
- ✓ Combinaison jetable
- ✓ Essuie mains jetable



